MEEF 2nd degré Mathématiques

Rentrée 2023

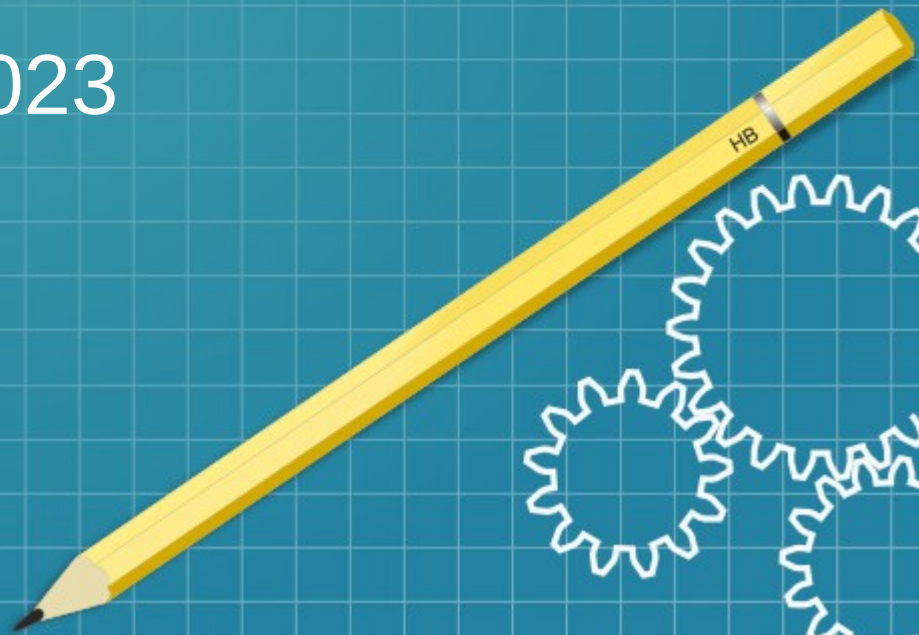

Des sites à consulter

- Informations relatives au concours:

http://devenirenseignant.gouv.fr

- Le site du jury du capes

http://capes-math.org/

- Le site officiel des dates du concours, des résultats d'admissibilité et d'admission sur le site cyclades (explications:

https://www.devenirenseignant.gouv.fr/inscriptions-aux-concours-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre-1115)

- Un site intéressant pour trouver des annales de concours, une bibliographie, des témoignages...

https://megamaths.fr/

INSCRIPTIONS au concours

- Plusieurs concours possibles : le CAPES, le CAFEP, le CAPES Agricole, le CAPLP maths-sciences, le CAPLP maths-sciences Agricole…
- Une inscription NATIONALE ! ATTENTION !
- Les inscriptions aux concours de la session 2024 se font sur cyclades. Créer un COMPTE et enregistrer le mot de passe !!

Attention aux mentions du concours

- CAPES concours EXTERNE, INTERNE, 3ème Concours, enseignement privé (CAFEP)
- Ne pas se tromper !!!

- Pour vous inscrire au concours externe du Capes ou Cafep, vous devez, à la date de publication des résultats d'admissibilité :

  être inscrit en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent,

  ou être titulaire d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent.

Condition de nationalité

- les concours de la fonction publique ne sont ouverts qu’aux ressortissants européens.
- Si vous êtes ressortissant d’un autre État, vous ne pouvez pas vous inscrire à un concours de l’enseignement public.

  Vous êtes de nationalité étrangère ?
- Si vous êtes de nationalité étrangère (hors État membre de l'Union européenne ou hors État partie à l'accord sur l'Espace économique européen), vous pouvez vous présenter au concours, mais vous devez obtenir, préalablement à votre nomination en qualité de stagiaire, une dérogation à la condition de nationalité délivrée par le recteur. Vous devez prendre contact avec le service chargé de l'enseignement privé au sein de votre académie d'inscription pour effectuer votre demande, dès votre inscription au concours et, au plus tard à la date de parution des résultats d'admissibilité. Votre demande de dérogation à la condition de nationalité sera ainsi, le cas échéant, instruite de manière coordonnée avec la procédure d'affectation des stagiaires.
- La dérogation à la condition de nationalité délivrée par le recteur ne se substitue pas à la nécessité d'obtenir l'accord d'un chef d'établissement en vue de votre nomination en qualité de stagiaire.

Recommandations pour les inscriptions

Savoir à quel concours on s’inscrit !

Avoir une adresse postale pérenne et une adresse mail personnelle qu’on consulte régulièrement (ou dont on transfère le contenu sur une adresse consultée régulièrement).

« Ces adresses doivent être des adresses permanentes qui seront utilisées pour toute la période d'organisation du recrutement pouvant aller jusqu'à septembre 2024 »

EPREUVES du CAPES

- Deux épreuves écrites d’admissibilité (2 fois 5h)

- Deux épreuves orales d’admission :

  (1h avec 2h30 de préparation pour la première épreuve et 35 minutes et pas de préparation pour la seconde)

- **Au troisième concours,** l'épreuve d'admissibilité est la première épreuve d'admissibilité du concours externe (coefficient 4) et les épreuves d'admission sont celles du concours externe affectées des mêmes coefficients 5 et 3.

Epreuves écrites

- P**remière épreuve d'admissibilité : Épreuve disciplinaire**

Durée de l'épreuve : 5 heures Coefficient 2

L'épreuve permet d'apprécier la connaissance des notions du programme et l'aptitude à les mobiliser pour résoudre des problèmes. Elle sollicite également les capacités de raisonnement, de démonstration et d'expression écrite du candidat.

Le sujet est constitué d'un ou plusieurs problèmes.

Seconde épreuve d'admissibilité : Épreuve disciplinaire appliquée

Durée de l'épreuve : 5 heures Coefficient 2

L'épreuve permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances et compétences mathématiques et didactiques dans une perspective professionnelle. Le sujet est constitué d'un dossier pouvant comprendre un ou plusieurs énoncés d'exercices, des productions d'élèves, des documents institutionnels (extraits de programmes ou de ressources d'accompagnement), des extraits de manuels scolaires ou d'autres supports. Il est attendu du candidat :

- la résolution des exercices proposés ;

- une analyse de leur pertinence au regard des objectifs des programmes ;

- une évaluation des productions d'élèves (identification et traitement d'erreurs, valorisation de réussites, propositions de remédiation ou d'approfondissement) ;

- la conception d'une séquence portant sur un thème en lien avec les exercices du dossier (structuration du cours, choix d'activités, cohérence didactique, réflexion sur l'usage d'outils numériques, intégration d'éléments d'histoire des mathématiques, liens avec d'autres disciplines, etc.).

Epreuve orale 1 de mise en situation professionnelle (leçon)

Épreuve de leçon 1h, 2h30 de préparation Coefficient 5

- L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement.
- Elle permet d'évaluer la maîtrise mathématique, les compétences didactiques et pédagogiques du candidat et la pertinence de l'utilisation des supports (outils numériques, manuels, tableau).
- Le candidat tire au sort deux sujets comportant chacun l'intitulé d'une leçon. Il choisit l'une d'entre-elles. Pendant vingt minutes maximum, il expose un plan d'étude hiérarchisé et détaillé de la leçon. Il est attendu du candidat un recul correspondant au niveau master.
- L'exposé est suivi, pendant dix minutes maximum, du développement par le candidat d'une partie de ce plan, puis d'un entretien de trente minutes maximum avec le jury.
- Le développement a pour objet l'exposé par le candidat d'un élément significatif de son plan, choisi par le jury.
- L'entretien avec le jury permet au candidat de justifier la cohérence du plan, de préciser certains aspects du développement et de mettre en valeur sa culture relative à la leçon traitée.
- Pendant la préparation de l'épreuve et lors de l'interrogation, le candidat peut utiliser le matériel informatique mis à sa disposition. Il a également accès à la bibliothèque numérique du concours et peut, dans les conditions définies par le jury, utiliser des ouvrages personnels.

Epreuve orale 2 : Entretien

Épreuve d'entretien (35 minutes sans préparation) Coefficient 3

- L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.
- L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.
- La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :
- - s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- - faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.
- Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement (modèle figurant à l'annexe VI de l’arrêté régissant le nouveau concours).

Ressources mises à disposition des candidats

Pendant le temps de préparation et lors de l'interrogation orale, le candidat bénéficie du matériel informatique mis à sa disposition.

Les candidats ne sont pas autorisés à utiliser de calculatrices.
Le transfert des données entre la salle de préparation et la salle d'interrogation se fait grâce au réseau de l'établissement ou éventuellement au moyen d'une clé USB fournie par le jury. L'utilisation de tout support numérique personnel est exclue.
L'usage des téléphones mobiles et de toute forme d'accès à internet est interdit dans l'enceinte de l'établissement.

Logiciels

- La liste des logiciels disponibles (sous windows) pour la session 2023 était la suivante :

- LibreOffice
- Emulateur de calculatrice numworks
- Geogebra 5
- Python 3 (éditeur Pyzo avec les bibliothèques numpy, scipy et matplotlib)
- Scratch 3

L’organisation de l’année

Le planning :

- des devoirs surveillés (5h) réguliers,
- Des devoirs à faire à la maison, en temps limité
- Des leçons à préparer dès maintenant
- Des exposés de culture mathématique à présenter à la classe

Les stages

- 6 semaines de stage sur l’année :

  du 13 au 24 novembre 2023 (observation puis pratique accompagnée)

  du 5 au 16 février 2024 (pratique accompagnée)

  du 1er au 12 avril 2024 (pratique accompagnée dans le même établissement que le stage précédent)
- Remplir la fiche de vœux de stage rapidement et la renvoyer.
- Pour ces stages, un accompagnement en master 1 par des professionnels de terrain (Alban Essers et Anne-Cécile Donez-Lafrouji) et par le tuteur terrain qui vous accueille dans sa classe

Obtenir son année

- Fournir un travail dense et régulier
- Toutes les UE disciplinaires sont évaluées en contrôle continu et TOUT COMPTE !!
- Pour les UE de formation commune, rendre les dossiers à l'heure !
- Contacter les enseignants au moindre souci

sandrine.grellier@univ-orleans.fr

alban.essers@univ-orleans.fr

Les évaluations de l’année

- Les UE disciplinaires (1.2, 1.3 et 2.2, 2.3) sont évaluées : par les DS, les problèmes « maison », les leçons.
- L’UE de recherche (1.4 et 2.4) est évaluée au premier semestre par un exposé de culture mathématique, au second semestre et au troisième par un « Mémoire professionnel ».
- ATTENTION : Au second semestre, il faut valider indépendamment les blocs disciplinaires et culture commune : PAS DE COMPENSATION. On peut avoir la moyenne sur l’année sans valider son master !!

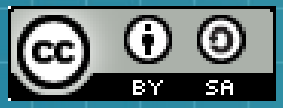

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-ShareAlike 3.0 Unported License.
It makes use of the works of Mateus Machado Luna.